

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

AMENDEMENT

N ° II-CF668

présenté par

M. Pupponi, M. Castellani, M. Acquaviva, Mme Pinel, Mme Dubié, M. Colombani, M. El Guerrab
et M. Falorni

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 74, insérer l'article suivant:

Mission « Cohésion des territoires »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.